

Le Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières porte à la connaissance du public que, dans le cadre de l'opération de fusion-absorption de la société ONA par la SNI, dont la réalisation est effective depuis le 31 décembre 2010, la Société Nationale d'Investissement (SNI), représentée par son Président Directeur Général, Monsieur Hassan Bouhemou, a déclaré, avoir franchi directement à la hausse les seuils de participation de 10%, 20%, 33,33% et 50% dans le capital de la société Cosumar. Cette opération a été effectuée au cours unitaire de 1.617,74 dh.

Suite à cet apport de titres, effectué dans le cadre de ladite opération de fusion-absorption, la SNI détient directement 2.661.787 actions Cosumar, soit 63,51% du capital de ladite société.

**Contact CDVM :**

Tel : 05 37 68 89 27

E-mail: [information\\_financiere@cdvm.gov.ma](mailto:information_financiere@cdvm.gov.ma)

*L'autorité qui veille sur votre épargne*

Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières